

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Thursday, March 21, 1974

• 0951

[Text]

The Chairman: Continuing then on the consideration of the estimates of the Department of Justice and the Attorney General, can we go now to Vote 5, Canadian Judicial Council.

Department of Justice
Administration Program

Vote 5—Administration of Justice—Canadian Judicial Council—Operating expenditures—\$126,000

The Chairman: We did vote to stand Vote 1 at the end of the last meeting, so I am going to Vote 5.

Shall Vote 5 carry?

Mr. Gilbert: It is the estimates of the Judicial Council.

The Chairman: That is composed of the judges, is that right? Mr. Gilbert.

Hon. Otto E. Lang (Minister of Justice and Attorney General of Canada): Yes, it is made up of the chief justices with the Chief Justice of the Supreme Court as the chairman.

Mr. Gilbert: I think in your presentation last year you mentioned that they were taking seminars and also courses in French. Are they still taking seminars?

Mr. Lang: They do organize seminars. They have been holding two, I think: one for the superior court judges and one for country court judges, where they have intensive programs of updating and understanding current legal problems.

Mr. Gilbert: What happens when a person is appointed judge, Mr. Minister? Is he given any training prior to taking his seat on the bench?

Mr. Lang: There is no automatic formal training by any means. The tendency has been to try to invite the newer judges to these seminars but that is a fairly limited program in terms of the real training as a judge.

Mr. Gilbert: What about the courses in French? Has it been successful or has it been very much like the success amongst M.P.s?

Mr. Lang: I think they have been successful, whether more or less than M.P.s I am not competent to say, but it certainly has improved bilingual competence of judges in our courts.

The Chairman: Thank you, Mr. Gilbert. Are there any other questions on Vote 5? If not shall Vote 5 . . .

Mr. MacGuigan: Do we have a quorum?

The Chairman: I guess we will have to hold it. Can we move, then, to consideration of Vote 10? Vote 10 has to do with grants and contributions. It is on page 12-11.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 21 mars 1974

[Interpretation]

Le président: Reprenons donc l'étude du budget du ministère de la Justice. Nous passons aujourd'hui au Crédit 5, Conseil canadien de la magistrature.

Ministère de la Justice
Programme d'administration

Crédit 5—Administration de la justice—Conseil canadien de la magistrature—Dépenses de fonctionnement—\$126,000

Le président: Nous avons décidé à la dernière séance de réserver le Crédit 1, aussi nous passons au Crédit 5.

Le Crédit 5 est-il adopté?

M. Gilbert: Il s'agit du budget du Conseil de la magistrature.

Le président: Qui est composé de juges, est-ce exact? Monsieur Gilbert.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Oui, il est composé des juges en chef, le juge en chef de la Cour suprême étant le président.

M. Gilbert: Je crois que vous avez mentionné dans votre mémoire de l'année dernière qu'ils suivaient des séminaires et des cours en français. Assistent-ils toujours à ces séminaires?

M. Lang: Ils en organisent. Deux ont eu lieu, dont l'un, je pense, pour les juges de cours supérieures et un pour les juges de cours de comtés avec des programmes intensifs de recyclage et de compréhension des problèmes juridiques actuels.

M. Gilbert: Que se passe-t-il lorsqu'un juge est nommé, monsieur le ministre? Reçoit-il une formation avant d'occuper son fauteuil de juge?

M. Lang: Il n'y a pas de formation officielle automatique. De façon générale, on invite ces nouveaux juges à assister à ces séminaires, mais c'est un programme qui reste relativement limité.

M. Gilbert: Qu'en est-il des cours de français? Ces cours ont-ils eu du succès ou bien ont-ils eu aussi peu de succès que chez les députés?

M. Lang: Je pense qu'ils ont eu du succès, je ne peux pas les comparer à ceux des députés, mais ils ont certainement contribué à améliorer les connaissances linguistiques des juges de nos tribunaux.

Le président: Je vous remercie, monsieur Gilbert. Y a-t-il d'autres questions sur le Crédit 5? Sinon, le Crédit 5 est-il . . .

Mr. MacGuigan: Avons-nous un quorum?

Le président: Je pense qu'il nous faudra attendre. Passons donc à l'étude du Crédit 10, qui porte sur les subventions et les contributions. Il figure à la page 12-11.